



# OUVERTURE DES SESSIONS NATIONALES DE L'IHEDN ET DE L'INHESJ

Vendredi 3 octobre 2014

 Allocution de

**Monsieur le Préfet de région, Cyrille SCHOTT,  
directeur de l'INHESJ**

Je suis heureux ce matin, aux côtés du général d'Armée de COURREGES d'USTOU, de vous accueillir pour cette journée commune d'ouverture des sessions nationales de nos deux Instituts, un rendez-vous devenu traditionnel depuis l'installation de l'INHESJ à l'École militaire en 2010 et qui sera marqué, comme les années précédentes, par l'intervention ce soir du Premier ministre.

Le rapprochement et la recherche de synergies entre l'IHEDN et l'INHESJ s'inscrivent dans le cadre des deux derniers livres blancs sur la sécurité et la défense, qui ont souhaité que notre pays se dote d'une approche transversale dite de « sécurité nationale ».

Depuis sa création, l'INHESJ affiche cette volonté d'élargir toujours plus son champ d'observation, en développant sa capacité à saisir l'évolution des champs de la sécurité dans une dimension pluridisciplinaire. C'est notamment le cas s'agissant des interactions entre sécurité publique, civile, sanitaire, environnementale, économique, mais aussi des interactions de cet ensemble avec les questions essentielles de Défense, qui sont naturellement portées par l'IHEDN.

La journée d'aujourd'hui qui permettra, j'en suis sûr, des échanges très riches entre nos auditeurs et les trois autres rendez-vous communs qui sont prévus au cours de cette année, sont le reflet de cette vision de sécurité.

Je voudrais pour les auditeurs de l'IHEDN dire quelques mots de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), en espérant que les auditeurs de celui-ci, qui m'ont déjà entendu sur le sujet, me pardonneront d'inévitables redites.



L'INHESJ est un Institut national, qui a la forme juridique d'un établissement public administratif, rattaché au Premier ministre et placé sous la bienveillante tutelle du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN). Il célèbre cette année son 25<sup>ème</sup> anniversaire. Pierre JOXE, alors ministre de l'Intérieur, avait, en effet créé, il y a un quart de siècle, l'Institut des hautes études de sécurité intérieure, l'IHESI, qui est devenu l'institut que je suis en train de vous présenter.

Dans notre nom, le terme « sécurité », dans une première approche, renvoie donc au ministère de l'Intérieur. Le terme « justice », qui apparaît dans la réforme de 2010, renvoie à celui de la justice. La justice est à la fois actrice de la sécurité et garante des libertés et de l'État de droit ; en ce sens, associer sécurité et justice est le propre d'une démocratie avancée. Le ministère de l'intérieur et celui de la justice constituent ainsi deux structures de référence pour l'Institut.

Dans une approche de sécurité plus globale, des ministères comme ceux chargés de l'éducation nationale, de la santé, de l'agriculture sont également devenus des partenaires incontournables de l'Institut. Je pense en particulier aux violences scolaires et à la sécurité sanitaire et alimentaire. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères, à travers un diplomate présent au sein de l'institut, contribue à la définition de son activité aux plans européen et international.

Enfin, dans le cadre de cette vision élargie, la sécurité et l'intelligence économiques sont considérées dans toute leur importance pour la vie de notre pays. La dimension de l'intelligence économique, ainsi que celle de la gestion de crise, conduisent à des contacts réguliers et étroits, au-delà de la sphère publique, avec le monde de l'entreprise.

Un élément majeur à ajouter à ces éléments tient dans la présence, depuis 2004, au sein de l'institut, de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, qui fête donc son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

L'Observatoire a la responsabilité de l'analyse et de la diffusion d'études sur l'évolution des phénomènes criminels et des réponses apportées par la justice. Il doit être en mesure d'apporter à tous les français, au-delà des spécialistes, l'information la plus objective, la plus fondée scientifiquement, sur ces phénomènes. Son rôle, au demeurant, a été décisif en ce sens depuis sa création.

Son indépendance est garantie par son Conseil d'orientation présidé par un Inspecteur général de l'INSEE. Sa présence au sein de l'Institut autorise une synergie fructueuse, dans le domaine des études et de la connaissance, avec les autres départements.

L'Institut, outre une mission de veille face aux évolutions dans le champ de la sécurité, remplit trois missions principales : la formation, l'étude et la recherche, la diffusion des connaissances.

L'Institut doit réunir des responsables de haut niveau pour leur permettre d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité et doit préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, exerçant leurs activités dans ces domaines. Cette mission est mise en œuvre au travers des trois sessions annuelles de l'Institut - « Sécurité et justice », « Protection des entreprises et intelligence économique », « Management stratégique de la crise » -, qui réunissent, cette année, 174 auditeurs au total, dont

13 auditeurs venus de pays amis. Cette mission est remplie aussi grâce aux nombreuses formations spécialisées que l'institut organise.

L'Institut doit promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales y contribue grandement.

La mission de diffusion des connaissances concerne cependant l'ensemble de l'Institut, qui y satisfait, notamment à travers ses nombreuses publications, dont les *Cahiers de la sécurité et de la justice*, les colloques, les rencontres dans le cadre des sessions de formation.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'Institut conduit, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Cette mission vient consolider les deux premières et contribue également à promouvoir les enseignements supérieurs portant sur les thématiques liées à la sécurité, la justice, l'Intelligence économique et la gestion des risques.

L'institut doit envisager l'avenir, dans la fidélité aux principes qui l'ont constitué. Il est engagé actuellement dans l'élaboration d'un plan stratégique, qui définira une vision et des ambitions. Il doit être en mesure de renforcer sa visibilité et son rayonnement, de consolider l'excellence et l'attractivité de ses formations, de développer l'étude et la recherche à travers notamment l'enrichissement de ses partenariats, de mieux se situer encore dans l'ensemble européen et dans le monde. Quant à l'Observatoire, en tenant compte des évolutions récentes comme la création d'un service statistique ministériel pour la police et la gendarmerie, il doit pouvoir renforcer ses capacités d'analyse et d'études dans une optique interministérielle.

L'Observatoire, et de façon générale, l'Institut ont vocation à se positionner comme des agrégateurs de compétences et de capacités dans le cadre de la modernisation de l'action publique, en offrant au gouvernement une structure d'accueil permettant de rationaliser l'offre dans notre champ d'activité.

Ces ambitions devront, vous vous en doutez, s'inscrire dans le contexte présent d'économies budgétaires, qui s'appliquent à l'Institut comme aux autres. Cela aussi, nous le considérons dans notre démarche stratégique, grâce en particulier à la mutualisation du soutien avec l'IHEDN.

Permettez-moi de conclure sur l'approche multiculturelle, interdisciplinaire, interministérielle des questions de sécurité et de défense, qui a été consolidée par le livre blanc de 2013.

Ainsi, dans sa préface, le Président de la République écrit :

*« Cette mission de sécurité n'est pas seulement l'affaire de l'État. C'est aussi celle pour partie des collectivités locales et, sur le plan de la protection de leurs intérêts, celle des entreprises. Ce constat a conduit à la mise en place en 2008 du concept de sécurité nationale. Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale trace donc une perspective d'avenir pour la défense de la France, qui a maintenant besoin, pour se réaliser, de l'engagement de tous, militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale. »*